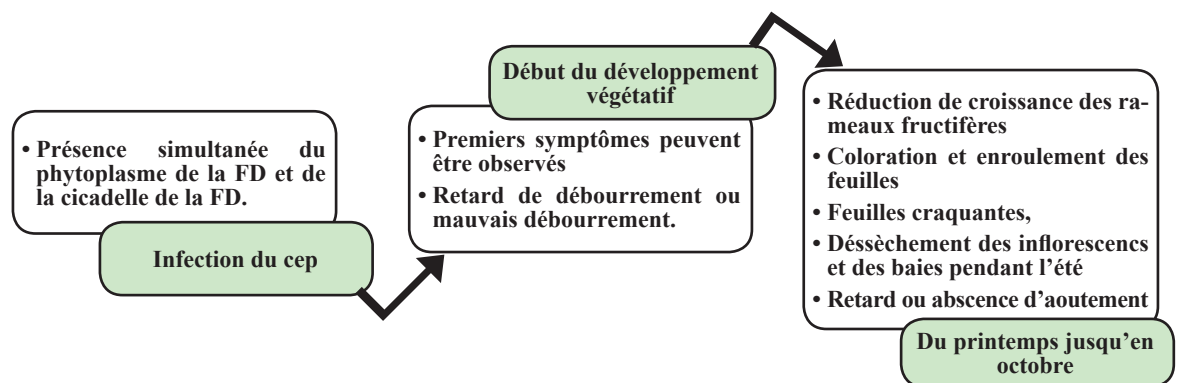


# Les résultats de la prospection flavescence dorée 2019

La prospection de la flavescence dorée, organisée par la FDGDON du Gers, s'est achevée le 27 septembre dernier. Il s'agit de la première année du nouveau cycle de prospection du vignoble gersois de 2019 à 2021. Ce second cycle est organisé à la demande de l'ensemble des représentants professionnels de la viticulture gersoise, et conformément aux obligations réglementaires.

La flavescence dorée est une jaunisse de la vigne, détectée en France depuis les années 1950. Il s'agit d'un phytoplasme, classé comme organisme de quarantaine et ayant comme principal vecteur la cicadelle de la flavescence dorée. Cette dernière est inféodée à la vigne, elle transmet le phytoplasme en se nourrissant du phloème.

C'est une maladie qui se propage rapidement, elle peut affecter la totalité du cep en quelques années et entraîner d'importantes conséquences économiques. Le phytoplasme réduit l'activité photosynthétique ainsi que le transport des nutriments, la qualité du raisin est donc impacté et les grappes peuvent se dessécher complètement. La souche atteinte finit par mourir.



## Quelques chiffres concernant la prospection 2019

Au total 3 232 hectares ont été prospectés en 2019, de manière exhaustive et rigoureuse, ce qui a permis de marquer 2 021 ceps porteurs de symptômes sur 24 % des parcelles.

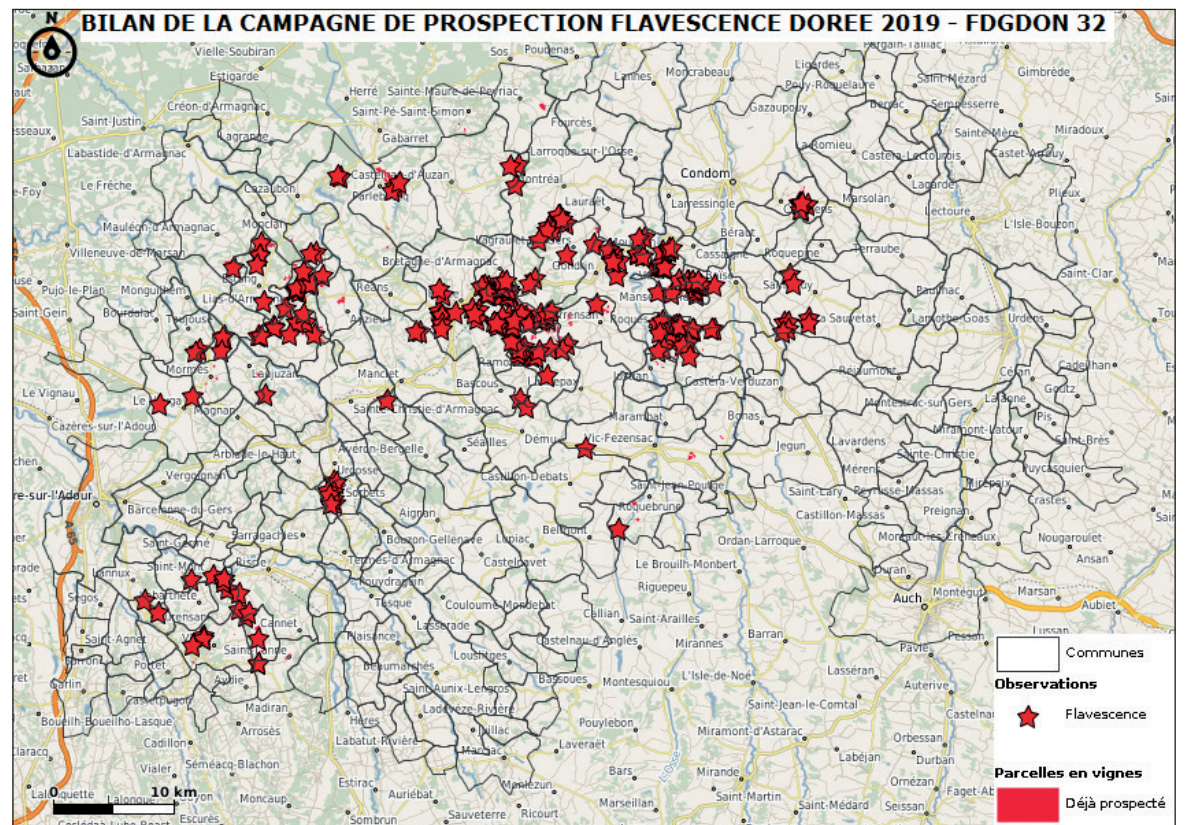
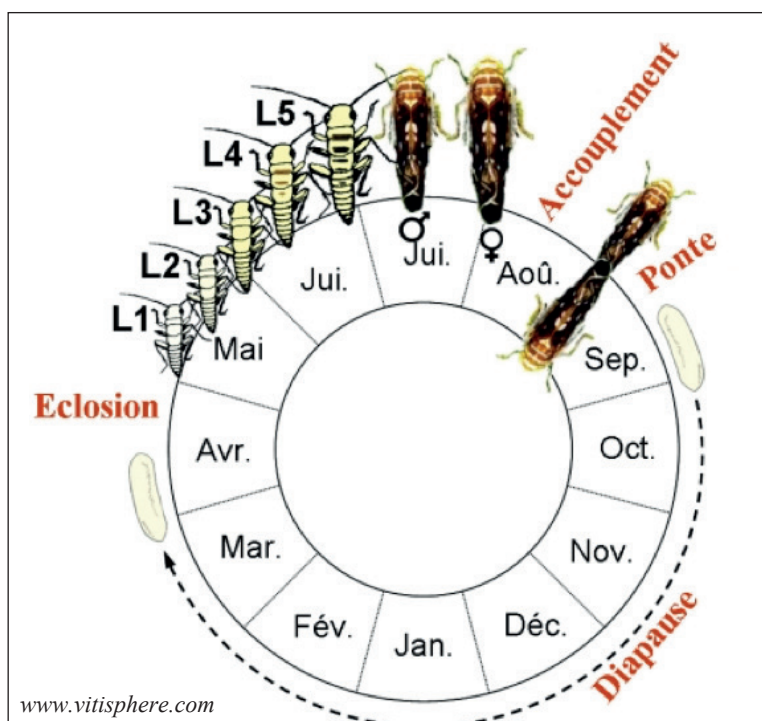
42 communes sont touchées : Aurensan, Beaucaire, Bezolles, Bretagne d'Armagnac, Castelnau

d'Auzan Labarrère, Caupenne d'Armagnac, Caussens, Cazubon, Cazeneuve, Courrensan, Cravencères, Dému, Eauze, Estang, Gondrin, Le Houga, Lagardère, Lagraulet du Gers, Lannepax, Larée, Lauraet, Lias d'Armagnac, Manciet, Mansencom, Mauléon d'Armagnac, Maumusson Laguian, Monlé-

zun d'Armagnac, Montréal du Gers, Mouchan, Noulens, Panjas, Ramouzens, Riscle, Roques, Saint-Mont, Saint-Puy, Sorbets, Toulouse, Valence sur Baïse, Vic-Fezensac, Viella.

Communes en gras : nouvelles communes infectées.

Cycle de la cicadelle de la flavescence dorée



## Des ceps ont été marqués sur mes parcelles, que faire ?

Si des ceps ont présenté des symptômes, les chefs d'équipes les ont marqués avec une peinture orange. Ils ont également marqué le piquet de tête avec un point de bombe et de la rubalise. Des courriers vont être envoyés aux exploitants dont des parcelles ont été prospectées. Il y sera indiqué les parcelles ob-

servées et s'il y a présence ou non de flavescence dorée. Les résultats de la prospection seront transmis à la FREDON OCCITANIE. 24 prélèvements ont été effectués afin d'identifier les nouvelles communes touchées. Seules les parcelles demeurant sur des communes indemnes de flavescence dorée et/ou de bois

noir depuis plus de 3 ans sont systématiquement prélevées. Les prélèvements peuvent également se faire, à la demande des producteurs, ou en cas de doute sur l'identification des symptômes. L'échantillonnage se fait sur 1 à 5 ceps. Les feuilles sont envoyées à un laboratoire agréé.



Les ceps marqués doivent être dévitalisés et arrachés avant le 31 mars 2020.

**Vous êtes viticulteur dans le Gers et vous n'êtes pas engagé dans cette campagne de prospection (2019-2022), il est toujours temps de vous inscrire. Contactez la FDGDON 32 au 05.62.61.77.13**

